



Document de consultation  
**COTISATION ANNUELLE**  
2019-2020

# Table des matières

Avant-propos.....	2
Date limite pour participer à la consultation.....	2
<b>Prévisions budgétaires 2019-2020</b>	
Sommaire des produits et des charges par objets .....	5
Sommaire des produits et des charges par activités .....	6
Détails des produits par activités .....	7
Détails des charges par activités.....	8
<b>Cotisation 2019-2020</b>	
Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 septembre 2018.....	12
Historique des montants de la cotisation des membres généralistes et spécialistes .....	14
Évolution du nombre de membres généralistes et spécialistes par année .....	14
L'Ordre en mouvement : les projets pour l'exercice financier 2019-2020 .....	15

## Avant-propos

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel (Loi 11) en juin 2017, le Code des professions impose plusieurs nouvelles obligations aux ordres professionnels.

Le pouvoir d'approuver le montant de la cotisation annuelle n'est dorénavant plus une prérogative de l'assemblée générale annuelle (AGA); toutefois, une consultation des membres sur ledit montant est requise. Ainsi, le Code des professions prévoit qu'il appartient au conseil d'administration de déterminer le montant de la cotisation après avoir considéré les commentaires recueillis lors de cette consultation.

L'Ordre des dentistes du Québec démarre donc sa toute première consultation auprès de ses membres sur le montant de la cotisation qui sera payable le 1<sup>er</sup> avril 2019 pour l'exercice financier 2019-2020. Cette consultation se déploiera en deux phases.

D'une durée de 30 jours, la première phase de la consultation commence le 25 septembre 2018 et prendra fin le 25 octobre 2018. Dès lors, les commentaires seront compilés et un rapport de cette consultation sera fait lors de l'AGA qui aura lieu le samedi 3 novembre 2018 à 11 h 30 à la salle 510 du Palais des congrès de Montréal, 1001, place Jean-Paul-Riopelle. Les membres réunis en AGA seront invités à participer à la deuxième phase de la consultation, qui se fera séance tenante.

Le conseil d'administration, lors d'une séance ultérieure, fixera par résolution le montant définitif de la cotisation.

## Date limite pour participer à la consultation

**Vous avez jusqu'au 25 octobre 2018 pour faire parvenir vos commentaires sur le montant de la cotisation par courriel à : [consultationcotisation@odq.qc.ca](mailto:consultationcotisation@odq.qc.ca)**

# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020

Le Code des professions exige que l'Ordre communique à ses membres les prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, soit la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020. À des fins comparatives, nous incluons le budget prévu pour l'exercice financier 2018-2019. Le rapport annuel 2017-2018 contient par ailleurs les états financiers audités pour l'exercice financier 2017-2018.

Le budget de l'Ordre est établi par la directrice générale et secrétaire et est soumis au comité de vérification qui, après s'être assuré qu'il respecte les décisions prises par le conseil d'administration, en propose l'adoption.

L'Ordre s'assure de maintenir un cadre financier pour accomplir sa mission première de protection du public.

## Sommaire des produits et des charges par objets

	BUDGET 2018-2019	BUDGET 2019-2020
<b>PRODUITS</b>		
Contribution des membres	8 476 611	8 646 143
Congrès de l'Ordre	2 926 500	2 893 500
Communications	128 715	131 289
Exercice en société	435 000	443 700
Frais de gestion et sous-location	290 640	296 453
Placements et intérêts	269 410	146 089
Amendes et frais	166 000	169 320
Autres	180 500	184 110
<b>Total des produits</b>	<b>12 873 376</b>	<b>12 910 605</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	5 621 021	6 732 680
Charges locatives et taxes municipales	909 225	1 414 148
Assurances	128 500	133 272
Conseils et comités	1 149 045	1 227 859
Contributions et subventions	195 634	201 503
Communications	412 000	423 910
Formation continue	1 451 750	1 496 770
Frais de bureau	233 515	242 346
Honoraires professionnels	1 234 340	1 271 370
Intérêts et frais bancaires	186 800	192 404
Amortissements	266 184	661 271
Journées dentaires internationales du Québec	94 000	97 500
Autres	517 768	523 309
<b>Total des charges</b>	<b>12 399 782</b>	<b>14 618 342</b>
<b>Surplus (Déficit)</b>	<b>473 594</b>	<b>(1 707 737)</b>



## Sommaire des produits et des charges par activités

	BUDGET 2018-2019	BUDGET 2019-2020
<b>PRODUITS</b>		
Produits généraux	9 036 661	9 088 685
Inspection professionnelle	1 050	1 071
Admission à l'exercice, tableau et services juridiques	614 450	626 739
Greffes	166 000	169 321
Affaires publiques et communications	128 715	131 289
Journées dentaires internationales du Québec	2 926 500	2 893 500
<b>Total des produits</b>	<b>12 873 376</b>	<b>12 910 605</b>
<b>CHARGES</b>		
Inspection professionnelle	1 414 186	1 667 943
Formation continue	327 920	769 111
Admission à l'exercice, tableau et services juridiques	876 162	957 476
Syndic	2 953 828	3 553 329
Greffes	439 390	515 236
Pratique illégale	51 643	74 793
Affaires publiques et communications	980 032	1 073 025
Finances et administration	934 272	1 171 915
Direction générale	1 938 074	2 161 202
Contributions et subventions	195 634	201 503
Journées dentaires internationales du Québec	2 288 641	2 472 809
<b>Total des charges</b>	<b>12 399 782</b>	<b>14 618 342</b>
<b>Surplus (Déficit)</b>	<b>473 594</b>	<b>(1 707 737)</b>

## Détails des produits par activités

	BUDGET 2018-2019	BUDGET 2019-2020
<b>PRODUITS</b>		
<b>Produits généraux</b>	<b>9 036 661</b>	<b>9 088 685</b>
Contribution des membres	8 476 611	8 646 143
Frais de gestion et sous-location	290 640	296 453
Placements et intérêts	269 410	146 089
<b>Inspection professionnelle</b>	<b>1 050</b>	<b>1 071</b>
Frais administratifs	1 050	1 071
<b>Admission, tableau et services juridiques</b>	<b>614 450</b>	<b>626 739</b>
Exercice en société	435 000	443 700
Autres	179 450	183 039
<b>Greffes</b>	<b>166 000</b>	<b>169 321</b>
Amendes et frais	166 000	169 321
<b>Affaires publiques et communications</b>	<b>128 715</b>	<b>131 289</b>
Communications	128 715	131 289
<b>Journées dentaires internationales du Québec</b>	<b>2 926 500</b>	<b>2 893 500</b>
Congrès	2 926 500	2 893 500
<b>Total des produits</b>	<b>12 873 376</b>	<b>12 910 605</b>



## Détails des charges par activités

	BUDGET 2018-2019	BUDGET 2019-2020
<b>CHARGES</b>		
<b>Inspection professionnelle</b>	<b>1 414 186</b>	<b>1 667 943</b>
Salaires et charges sociales	1 040 620	1 195 906
Charges locatives et taxes municipales	81 784	126 611
Assurances	14 547	15 272
Conseils et comités	85 462	88 025
Frais de bureau	39 901	41 273
Amortissement des immobilisations corporelles	30 134	75 993
Autres	121 738	124 863
<b>Formation continue</b>	<b>327 920</b>	<b>769 111</b>
Salaires et charges sociales	153 570	571 793
Charges locatives et taxes municipales	5 353	8 287
Assurances	4 849	5 091
Conseils et comités	29 633	30 522
Formation continue	106 950	110 159
Frais de bureau	10 715	11 095
Amortissement des immobilisations corporelles	10 045	25 331
Autres	6 805	6 833
<b>Admission à l'exercice, tableau et services juridiques</b>	<b>876 162</b>	<b>957 476</b>
Salaires et charges sociales	552 760	512 276
Charges locatives et taxes municipales	103 416	160 101
Assurances	13 335	16 544
Conseils et comités	50 462	52 302
Frais de bureau	26 750	29 266
Amortissement des immobilisations corporelles	27 623	82 326
Autres	101 816	104 661

	BUDGET 2018-2019	BUDGET 2019-2020
<b>Syndic</b>	<b>2 953 828</b>	<b>3 553 329</b>
Salaires et charges sociales	1 573 110	1 906 381
Charges locatives et taxes municipales	220 905	341 986
Assurances	35 762	37 543
Frais de bureau	52 840	54 857
Honoraires professionnels	946 940	975 348
Amortissement des immobilisations corporelles	74 080	186 816
Autres	50 191	50 398
<b>Greffes</b>	<b>439 390</b>	<b>515 236</b>
Salaires et charges sociales	68 240	109 464
Charges locatives et taxes municipales	27 096	41 948
Assurances	2 425	2 545
Conseils et comités	308 969	320 204
Frais de bureau	9 236	9 542
Amortissement des immobilisations corporelles	5 022	12 665
Autres	18 402	18 868
<b>Pratique illégale</b>	<b>51 643</b>	<b>74 793</b>
Salaires et charges sociales	16 650	34 907
Charges locatives et taxes municipales	3 808	5 895
Assurances	606	636
Frais de bureau	3 472	3 584
Honoraires professionnels	25 000	25 750
Amortissement des immobilisations corporelles	1 256	3 166
Autres	851	855
<b>Affaires publiques et communications</b>	<b>980 032</b>	<b>1 073 025</b>
Salaires et charges sociales	396 100	396 644
Charges locatives et taxes municipales	86 861	134 471
Assurances	9 698	10 181
Conseils et comités	8 000	8 240
Communications	397 000	408 910
Frais de bureau	13 672	14 199
Honoraires professionnels	35 000	36 050
Amortissement des immobilisations corporelles	20 089	50 662
Autres	13 612	13 668

	BUDGET 2018-2019	BUDGET 2019-2020
<b>Finances et administration</b>	<b>934 272</b>	<b>1 171 915</b>
Salaires et charges sociales	451 825	581 645
Charges locatives et taxes municipales	118 040	182 740
Assurances	16 972	15 272
Conseils et comités	26 150	26 935
Frais de bureau	18 108	17 304
Honoraires professionnels	57 400	59 122
Intérêts et frais bancaires	186 800	192 404
Amortissement des immobilisations corporelles	35 156	75 993
Autres	23 821	20 500
<b>Direction générale</b>	<b>1 938 074</b>	<b>2 161 202</b>
Salaires et charges sociales	941 855	996 599
Charges locatives et taxes municipales	173 446	268 514
Assurances	15 759	16 544
Conseils et comités	411 369	423 710
Frais de bureau	32 883	34 060
Honoraires professionnels	170 000	175 100
Amortissement des immobilisations corporelles	32 645	82 326
Autres	160 117	164 349
<b>Contributions et subventions</b>	<b>195 634</b>	<b>201 503</b>
<b>Journées dentaires internationales du Québec</b>	<b>2 288 641</b>	<b>2 472 809</b>
Salaires et charges sociales	426 290	427 065
Charges locatives et taxes municipales	88 516	143 595
Assurances	14 547	13 643
Conseils et comités	229 000	277 920
Communications	15 000	15 000
Formation continue	1 344 800	1 386 611
Frais de bureau	25 938	27 165
Amortissement des immobilisations corporelles	30 134	65 994
Autres - Dépenses Journées dentaires	94 000	97 500
Autres	20 416	18 316
<b>Total des charges</b>	<b>12 399 782</b>	<b>14 618 342</b>

# COTISATION 2019-2020

## Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 septembre 2018

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec tenue le 21 septembre 2018 à 8 h 30 au siège social de l'Ordre des dentistes du Québec

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel (Loi 11) a introduit au Code des professions de nouvelles règles quant à la tenue de l'assemblée générale annuelle (AGA);

ATTENDU QUE conformément au nouvel article 103.1 du Code, le secrétaire de l'Ordre doit dorénavant transmettre aux membres, au moins 30 jours avant l'AGA, pour commentaires, l'information au sujet du montant de la cotisation annuelle accompagnée du projet de résolution modifiant ce montant, le cas échéant, des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, incluant une ventilation de la rémunération des administrateurs élus, et d'un projet de rapport annuel;

ATTENDU QUE préalablement à cet envoi, le conseil d'administration devra avoir déterminé le montant de la cotisation soumis à la consultation;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée générale annuelle, le 3 novembre 2018, les membres de l'Ordre seront consultés à nouveau au sujet du montant de la cotisation annuelle, conformément à l'article 104, al. 1 (3) du Code;

ATTENDU QUE l'article 85.1 du Code donne au conseil d'administration le pouvoir de fixer, par résolution, le montant de la cotisation annuelle que doivent payer les membres de l'Ordre ou certaines classes d'entre eux établies en fonction des activités professionnelles exercées, et ce, après avoir considéré le résultat des consultations des membres;

ATTENDU QU'en mars 2018, la période de cotisation a été modifiée afin qu'à compter de 2019, la période d'inscription annuelle et de cotisation soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 85.1 du Code, une résolution fixant une cotisation annuelle est applicable pour l'année pour laquelle cette cotisation a été fixée et qu'elle demeure applicable, tant qu'elle n'est pas modifiée, et ce, pour chaque année subséquente;

ATTENDU la nécessité pour l'Ordre de continuer à assumer l'ensemble de ses devoirs et obligations prévus au Code des professions, à la Loi sur les dentistes de même qu'aux règlements qui en découlent, et de maintenir en conséquence le niveau des activités associées à ces devoirs et obligations;

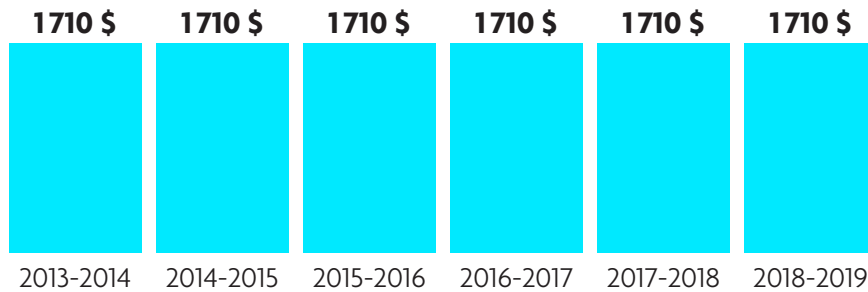
ATTENDU l'importance que l'Ordre assume un leadership fort dans plusieurs dossiers d'orientation;

ATTENDU QUE le 21 septembre 2018, le conseil d'administration a adopté les prévisions budgétaires 2019-2020, lesquelles tiennent notamment compte de l'impact budgétaire du montant de la cotisation;

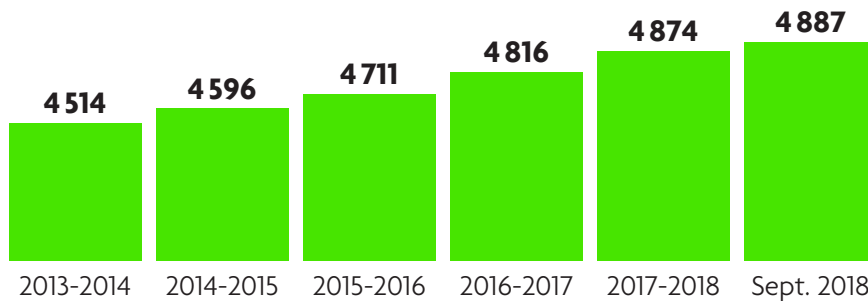
**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de consulter les membres sur le montant de la cotisation pour les différentes classes de membres pour l'exercice 2019-2020, payable le 1<sup>er</sup> avril 2019, à :**

- **1 710,00 \$ pour la classe de « membres généralistes et spécialistes »;**
- **256,50 \$ pour la classe de « membres retraités »;**
- **200,00 \$ pour la classe de « membres résidents ».**

## Historique des montants de la cotisation des membres généralistes et spécialistes



## Évolution du nombre de membres généralistes et spécialistes par année





## L'Ordre en mouvement : les projets pour l'exercice financier 2019-2020

La réalisation des objectifs de l'Ordre fixés lors de la planification stratégique 2014-2019 s'avère un succès. Elle se concrétise notamment par diverses actions de prévention, de communication favorisant l'accès aux soins, de promotion de la santé buccodentaire, de modernisation réglementaire, de révision globale de la gouvernance administrative et politique de l'Ordre et de formation dentaire continue. Ces actions ont toutes été menées dans le cadre de l'accomplissement du mandat de protection du public confié à l'Ordre.

Le conseil d'administration est fier des résultats obtenus et prévoit des investissements additionnels pour l'exercice financier 2019-2020 pour réaliser son plein développement. Ces investissements permettront la mise en place de mesures préventives ayant pour but d'assurer la qualité des soins et l'ajout de ressources humaines pour répondre aux besoins de la population.

La direction de l'exercice de la médecine dentaire a été créée et sera dotée de professionnels possédant une expertise de pointe, désireux de contribuer à la mission de l'Ordre. Cette nouvelle direction aura le mandat d'outiller les membres de guides de pratique, essentiels à une profession en pleine effervescence (technologies en développement constant, modèles d'affaires diversifiés, science évolutive et en pleine mutation), de mettre sur pied et d'offrir des formations pertinentes (Journées dentaires internationales, formations en ligne, tournée des sociétés dentaires et formations tout au long de l'année), de créer un lien étroit avec les milieux d'enseignement et d'accompagner les dentistes ayant des besoins de perfectionnement.

Les technologies de l'information, présentement en réingénierie, fourniront aux membres une plateforme informatique moderne et conviviale.

Les besoins de l'Ordre des dentistes croissent de façon accélérée et, afin de permettre à ce dernier d'accomplir son principal mandat, des ressources spécialisées additionnelles sont requises. L'augmentation des plaintes du public dans un contexte de changement des modèles traditionnels de pratique et d'évolution de la science et des technologies est un phénomène auquel l'Ordre fait face. La mise à jour en continu de l'inspection professionnelle en lien avec l'évolution de la profession est un exercice nécessaire pour intervenir en amont.

Par ailleurs, des efforts de sensibilisation sont toujours bien présents et nécessaires pour faire évoluer les connaissances en matière de santé buccodentaire auprès de la population, des décideurs et des autres professionnels.

L'Ordre des dentistes gère avec soin ses ressources financières en procurant des services de haute qualité. L'augmentation du volume d'activités dans toutes les composantes de ses services (admission, tableau des membres, exercice en société, enquêtes, formation continue, affaires publiques et communications, technologies de l'information, inspection professionnelle et direction générale) a mené l'Ordre à implanter une nouvelle structure organisationnelle. Pour parer aux besoins en matière de ressources matérielles et humaines, des sommes doivent être investies et affectées pour appuyer une évolution efficace et opportune des services de l'Ordre.

Bien que les prévisions budgétaires de 2018-2019 prévoient un surplus, les prévisions budgétaires

2019-2020 annoncent un déficit. Ce déficit est principalement dû à l'augmentation des dépenses nécessaires aux embauches et à l'obligation de prévoir des espaces locatifs additionnels pour accueillir le personnel.

Les prévisions budgétaires 2019-2020 adoptées par le conseil d'administration ont pris en compte une croissance du nombre de membres (variation du nombre de membres par année selon l'historique de 2 %) et l'indexation moyenne de 2 % sur les revenus autres que la cotisation et les revenus de placements et d'intérêts.

Au chapitre des dépenses, l'Ordre procédera à la location d'espaces additionnels et à la prolongation de son bail jusqu'en 2028. Des améliorations liées aux espaces locatifs supplémentaires sont prévues ainsi qu'une modernisation des plateformes informatiques.

Diverses embauches devront être réalisées avant la fin de l'exercice 2018-2019 et d'autres se feront au cours de l'exercice 2019-2020. Il s'agit notamment d'embaucher des dentistes pour divers postes à pourvoir au bureau du syndic (dentiste-conseil, syndics adjoints et enquêteur), aux services professionnels (directeur adjoint et inspecteurs) et à la direction de l'exercice de la médecine dentaire, et ce, en plus de professionnels dans le domaine légal et informatique. Il faut aussi prendre en compte une indexation des autres dépenses de l'Ordre à un taux moyen de 3 %, excluant les amortissements, les charges locatives et les nouvelles embauches.

L'Ordre des dentistes présente des états financiers affichant des surplus depuis quelques années. Le total des surplus accumulés et non affectés de l'Ordre s'élevait à 6 971 579 \$ au 31 mars 2018.

Dans un objectif de saine gestion de ses ressources financières et malgré le déficit prévu et les investissements nécessaires, l'Ordre ne requiert pas une augmentation de la cotisation pour l'exercice 2019-2020.

Ainsi, le conseil d'administration, lors de l'adoption du budget 2019-2020, a indiqué vouloir utiliser une partie des surplus, provenant en partie de la cotisation des membres, pour investir dans l'organisation et lui permettre d'être à la fine pointe des besoins de la population, en injectant des sommes supplémentaires en prévention tout en répondant aux demandes croissantes d'intervention.

Une hausse de la cotisation n'est pas proposée par le conseil d'administration pour 2019-2020, les tarifs demeurant les mêmes.

Pour 2019-2020, la cotisation annuelle prévue par le conseil d'administration de l'Ordre est de 1 710,00 \$ pour la classe de « membres généralistes et spécialistes », de 256,60 \$ pour la classe de « membres retraités » et de 200,00 \$ pour la classe de « membres résidents ». Cette cotisation est la même que celle requise depuis juillet 2013 pour la classe de membres généralistes et spécialistes.

L'Ordre est soucieux de procurer à la population des services de qualité et croit résolument que la prévention est un moyen à privilégier. En outillant les membres pour les informer et les éduquer et en intervenant judicieusement en amont, il contribue ainsi à réaliser son mandat.